

Conditions générales de vente et d'utilisation

Les présentes conditions générales sont en tout temps disponibles sur le site internet d'Escape INFINITY. Elles sont systématiquement portées à la connaissance de chaque utilisateur qui utilise les services et prestations d'Escape INFINITY. Ainsi, le fait de cocher la case « J'accepte les conditions générales de vente et d'utilisation » lors du processus de réservation et de paiement implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve de ces conditions générales. Escape INFINITY se réserve le droit de modifier la présente à sa convenance. La version datée et actuelle sur la Plateforme fait foi.

De manière générale et sauf ce qui suit, Escape INFINITY décline toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects causés pendant l'utilisation de ses locaux, sauf dans le cadre d'une faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de cette dernière. Cela inclut les pertes de profits ou les dommages immatériels.

1. Objet et notions

- 1.1. Escape INFINITY est un concept de jeu d'évasion qui appartient à la société Alyem Sàrl. Il s'agit d'une marque déposée auprès de l'Institut fédéral de la Propriété Intellectuelle.

Les présentes conditions générales sont applicables à tous les contrats de mise à disposition d'une salle de jeu - ainsi qu'aux prestations et services annexes d'Escape INFINITY - conclus entre, d'une part, la société Alyem Sàrl (ci-après : Escape INFINITY), et d'autre part les utilisateurs de la salle de jeu - respectivement les prestataires, (ci-après : le joueur), qu'ils aient procédé personnellement à la réservation et au paiement ou qu'ils fassent partie de l'équipe de la personne qui a réservé et payé (ci-après : le réservataire). Les services et prestations annexes aux *escape games* proposés par Escape INFINITY sont dénommés les services annexes. La session de jeu est la partie de jeu pour laquelle le réservataire procède à la réservation et au paiement sur le site internet d'Escape INFINITY (ci-après : la Plateforme). Le réservataire reconnaît et accepte son entière responsabilité pour les actes de tous les tiers ayant accès aux locaux d'Escape INFINITY dans le cadre de sa réservation, étant entendu que ces tiers sont réputés être le joueur.

- 1.2. Escape INFINITY se réserve le droit de modifier ou de faire modifier, à tout moment, à sa seule discrétion et sans avis préalable, les présentes conditions générales, y compris le contenu de la Plateforme. La version applicable des présentes conditions générales est celle en vigueur au moment de la réservation et du paiement sur le site internet d'Escape INFINITY.
- 1.3. Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont disponibles en tout temps sur la Plateforme à l'adresse suivante : www.escape-infinity.ch.

2. Occupation et utilisation des locaux

- 2.1. Escape INFINITY accorde au joueur le droit d'occuper l'*escape game* pour une durée définie sur la Plateforme et variant selon le jeu considéré. De même, le joueur bénéficie de l'espace d'accueil et des sanitaires avant et après une session de jeu, ainsi que des services et prestations annexes offerts par Escape INFINITY.
- 2.2. Les services annexes peuvent varier d'un local à l'autre et Escape INFINITY les détermine au cas par cas.
- 2.3. Selon le principe même du jeu, la durée d'une session de jeu est variable et le joueur accepte donc de quitter l'*escape game* après le temps imparti, qu'il soit ou non parvenu à résoudre toutes les énigmes et à sortir de l'*escape game*. De même, il accepte l'arrêt de la session de jeu dans le cas où il serait parvenu à trouver tous les indices, à résoudre toutes les énigmes et à sortir de l'*escape game* avant la fin du temps réglementaire. En aucun cas, le joueur ne peut se prévaloir d'un tel état de fait pour réclamer à Escape INFINITY une quelconque adaptation ou compensation financière.
- 2.4. L'occupation et l'utilisation des *escape games* a pour seul objectif de participer à une session de jeu organisée par Escape INFINITY. Le nombre de joueurs autorisés à prendre part à une session de jeu dépend de l'*escape game* considéré et est mentionné sur le site internet d'Escape INFINITY. Une occupation pour une autre activité peut être possible si expressément admise par Escape INFINITY.
- 2.5. Pour être admis dans les locaux d'Escape INFINITY, le joueur devra décliner l'identité du réservataire et présenter la confirmation de réservation et de paiement, envoyée à ce dernier peu après la fin du processus de paiement.
- 2.6. Le lieu de réservation est communiqué dans le courriel de confirmation envoyé peu de temps après la réservation sur la Plateforme.
- 2.7. S'il a moins de 14 ans, le joueur doit être accompagné d'un adulte joueur dans les *escape games* lors d'une session de jeu. Escape INFINITY se réserve le droit de demander à tout moment au joueur une pièce d'identité pour vérifier son âge.
- 2.8. L'accès à certains *escape games* est, selon les cas, réservé exclusivement aux joueurs âgés de 16 ou 18 ans révolus. En cas de doute, le personnel d'Escape INFINITY pourra exiger la présentation d'une pièce d'identité.
- 2.9. Le joueur est tenu de respecter le nombre de personnes minimum et/ou maximum spécifié pour l'*escape game* choisi lors du processus de réservation et de paiement et indiqué sur la Plateforme. Si un nombre supérieur ou inférieur de joueurs se présente dans les locaux

d'Escape INFINITY afin de participer à la session de jeu réservée, son personnel se réserve le droit de refuser l'accès à l'*escape game* sans que le joueur ne puisse se prévaloir d'un quelconque droit à un remboursement ou à une indemnité.

- 2.10. Le joueur s'engage à se conformer aux présentes conditions générales, de même qu'à toutes les lois et règlements cantonaux, fédéraux et internationaux, aux autres instructions des autorités administratives compétentes, ainsi que, le cas échéant, aux règles en la matière édictées par les assureurs de la branche considérée.
- 2.11. Le joueur veillera à maintenir les locaux d'Escape INFINITY et son équipement en bon état et les utilisera conformément à l'usage autorisé. En particulier, il est tenu d'utiliser les *escape games* de manière à n'occasionner ou risquer d'occasionner aucun dommage aux autres joueurs, à l'environnement, aux locaux, à ses installations ou à son matériel.
- 2.12. Le joueur accepte que toute dégradation intentionnelle ou causée par une utilisation non-autorisée des installations ou du matériel lui soit facturée et que toute nouvelle réservation lui soit interdite aussi longtemps que la facture pendante n'est pas payée. De même, il accepte qu'Escape INFINITY ne puisse être tenu pour responsable des dommages causés par lui à un autre joueur ou aux biens matériels propriété d'Escape INFINITY.
- 2.13. Le joueur s'engage, pendant toute la durée de sa présence dans les locaux d'Escape INFINITY, à se comporter de façon correcte et respectable, à se conformer aux règles et instructions reçues et à coopérer avec le personnel d'Escape INFINITY. À ce titre, Escape INFINITY ne tolère aucune forme de violence physique ou verbale, telle que des intimidations ou du harcèlement, envers l'ensemble des joueurs et de son personnel. Escape INFINITY se réserve ainsi le droit de prendre toute mesure propre à interdire l'accès à ses locaux à toute personne dont le comportement ne serait pas approprié, notamment les joueurs sous l'influence de l'alcool ou de drogues, sans que cette mesure ne donne droit à un quelconque remboursement ou indemnité. Si ces comportements répréhensibles surviennent durant la partie, le personnel d'Escape INFINITY se réserve le droit de mettre fin au jeu après un premier avertissement, sans qu'aucun remboursement ou indemnité ne soient proposés.

Par ailleurs, il est strictement interdit de toucher le personnel d'Escape INFINITY. Celui-ci se réserve le droit de mettre immédiatement fin, sans avertissement préalable, en cas de non-respect. Le personnel d'Escape INFINITY se réserve le droit, dans un but et un scénario précis, de courser et/ou toucher le joueur. Si celui-ci ne le souhaite pas, cela doit être immédiatement signalé.

- 2.14. Le joueur ne peut emporter avec lui, dans tous les locaux d'Escape INFINITY, ni boisson, ni nourriture, ni animal, de même que tout objet potentiellement dangereux.
- 2.15. Pendant toute la durée d'une session de jeu, aucun enregistrement ne peut être fait à l'intérieur des *escape games*, ceci en raison du principe même du jeu. Ainsi, l'utilisation d'appareils d'enregistrement audio et/ou vidéo, tels que les téléphones portables, les caméras et les tablettes numériques est strictement interdite.
- 2.16. Escape INFINITY attend de ses joueurs qu'ils ne divulguent en aucune manière, directement ou indirectement, les détails du jeu au public, sauf accord exprès. Toute divulgation totale ou partielle violerait les intérêts commerciaux d'Escape INFINITY. Cette dernière est seule détentrice de la propriété intellectuelle afférant notamment aux scénarii, énigmes et décors. La divulgation d'une quelconque manière de ces éléments dont Escape INFINITY est propriétaire peut entraîner des poursuites pour dommages-intérêts et tort moral.
- 2.17. Escape INFINITY s'autorise à modifier à tout moment le scénario d'un jeu, y compris les énigmes et indices y relatif, les éléments de décor et/ou les installations et équipements affectés au jeu, et ceci sans préavis ni information. Aucune réclamation en raison de modification n'est acceptée.
- 2.18. Les énigmes dans les *escape games* sont disponibles en plusieurs langues, mentionnées exhaustivement sur la Plateforme. Le choix de la langue doit être spécifié par le réservataire lors du processus de réservation et de paiement.

3. Réservation

- 3.1. La mise à disposition d'un *escape game* ou de locaux appartenant à Escape INFINITY est conditionnée à une réservation sur la Plateforme, ainsi qu'à son paiement préalable. Une réservation ne peut pas être effectuée autrement que sur la Plateforme.
- 3.2. La réservation est enregistrée par le réservataire sur la Plateforme, dans la limite des créneaux horaires disponibles, ou selon des informations plus précises obtenues du personnel d'Escape INFINITY au numéro de téléphone ou à l'adresse de courriel correspondants.
- 3.3. Dans des circonstances exceptionnelles et si le réservataire n'est pas en mesure de procéder lui-même à la réservation sur la Plateforme, le personnel d'Escape INFINITY peut effectuer l'enregistrement de la réservation pour le compte du réservataire. De ce fait, le réservataire accepte que ce type de réservation n'entraîne aucune responsabilité de la part d'Escape INFINITY ou de son personnel, ce dernier n'agissant qu'en tant qu'opérateur de saisie sur les instructions et pour le compte du réservataire. Le réservataire accepte également de donner ses informations personnelles dans les mesures nécessaires au processus de réservation.

- 3.4. Le réservataire renonce à intenter toute action ou à interjeter tout recours en justice contre Escape INFINITY ou un membre de son personnel du fait d'une mauvaise utilisation ou d'une atteinte à la confidentialité de ses données personnelles, ou encore en raison d'une utilisation frauduleuse de son compte utilisateur.
- 3.5. La Plateforme est disponible en plusieurs langues, mentionnées exhaustivement sur ledit site. Néanmoins, en cas de contestation, la version française fait foi.
- 3.6. Une réservation enregistrée ne donne lieu à aucun remboursement, annulation ou modification, sous réserve des possibilités énumérées sur la Plateforme.
- 3.7. Les joueurs qui, sans préavis, ne se présentent pas au personnel d'Escape INFINITY selon les termes de la réservation correspondante, ou qui l'annulent moins de 24h avant le début de la session de jeu, ne se verront remboursés aucunement. Si le paiement n'a pas déjà été opéré, Escape INFINITY se réserve le droit d'envoyer une facture du montant normalement facturable.
- 3.8. Une réservation n'est considérée comme enregistrée et donc définitive que lorsque le paiement correspondant est effectivement réglé. Dans le cas où le réservataire n'est pas en mesure d'effectuer lui-même la réservation et doit passer par le personnel d'Escape INFINITY, un courriel d'option de réservation est envoyé à l'adresse mail indiquée par le réservataire. Ce courriel ne peut en aucun cas être considéré comme une réservation au sens strict et constitue uniquement une option de réservation, aussi longtemps que le réservataire ne s'est pas acquitté du paiement de la réservation. Le personnel d'Escape INFINITY se réserve le droit de révoquer toute option de réservation dont le paiement n'est pas effectif.
- 3.9. Une réservation n'est pas transférable. Néanmoins, elle est honorée et l'accès aux locaux d'Escape INFINITY est donné aux joueurs, si le réservataire prévient le personnel d'Escape INFINITY par écrit et au minimum 24h avant la réservation prévue de son absence et indique le nom du joueur qui se substituera à lui.
- 3.10. Si les joueurs se présentent en retard dans les locaux d'Escape INFINITY pour honorer leur réservation, pour quelque raison que ce soit (y compris ne pas avoir trouvé le lieu de rendez-vous selon l'art. 2.6 des présentes conditions générales), ils décident s'ils souhaitent ou non rester. Escape Infinity se réserve le droit de remplacer le joueur sur un autre créneau plus tard ou d'imputer le temps de retard sur le temps normalement prévu pour l'*escape game*. Escape INFINITY se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux aux joueurs qui arrivent avec plus de 30 minutes de retard, sans qu'aucun joueur ou réservataire ne puisse exiger de remboursement total ou partiel.
- 3.11. Escape INFINITY se réserve le droit d'annuler une réservation sans avoir à en donner la raison. Dans ce cas, l'annulation fait l'objet d'un remboursement dont le montant est équivalent au prix de la réservation. Aucun remboursement supplémentaire ne peut être exigé. Si la réservation avait été opérée par une réduction du prix de base, seul le montant effectivement déboursé ne sera remboursé.
- 3.12. Le réservataire qui doit, pour une raison ou une autre, annuler sa réservation est remboursé dans son intégralité, pour autant qu'il l'ait annoncé au minimum 24h avant la réservation. La modification d'une réservation est possible aux mêmes conditions. L'art. 3.11 *in fine* de la présente s'applique par analogie.
- #### 4. Prix et paiement
- 4.1. De manière générale et sauf ce qui suit, les remboursements sont effectués qu'en cas de force majeure. Une politique de remboursement par code promotionnel du montant payé est applicable.
- 4.2. Tous les prix pratiqués par Escape INFINITY sont énumérés exhaustivement sur la Plateforme et listés par services et prestations auxquels ils se rapportent. La devise utilisée est celle qui a cours dans le lieu d'exploitation des locaux considérés et les prix s'entendent toutes taxes comprises.
- 4.3. Le prix pour une session de jeu est fonction de l'*escape game* choisi, du jour et de l'heure de la réservation. Il n'est pas fonction du nombre de personne par partie. S'il y a donc un joueur de plus ou de moins dans une réservation, selon les maximums et minimum inscrits sur la Plateforme (cf. art. 2.9 des présentes conditions générales), aucun frais supplémentaire, respectivement remboursement ni indemnité du prix ne sera opéré.
- 4.4. Escape INFINITY se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis et à sa seule discrétion, le service ou la prestation étant cependant facturé au tarif en vigueur au moment du paiement de la réservation.
- 4.5. Les modes de paiement sont indiqués sur la Plateforme, qui privilégie les transactions sans espèce.
- 4.6. Escape INFINITY a confié la gestion de son système de paiement à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne et ne conserve aucune donnée liée au système de paiement dans ses bases de données internes.
- 4.7. Le plein paiement est exigé au moment de la réservation et nécessaire pour valider la réservation.
- 4.8. Escape INFINITY se réserve le droit de refuser une réservation à tout réservataire qui n'a pas payé l'ensemble des prestations qui lui sont facturées.
- 4.9. Dans tous les cas qui justifient un remboursement, Escape INFINITY ne procède qu'à des remboursements totaux moins les éventuelles réductions accordées lors de la réservation.
- 4.10. Les codes promotionnels ou les bons cadeaux sont soumis à une durée de validité de 2 ans. A titre exceptionnel, Escape INFINITY peut prolonger cette durée de validité. Sauf indication contraire, les codes promotionnels ne sont pas cumulables entre eux. A l'inverse, les bons cadeaux sont cumulables entre eux. Finalement, seul un bon cadeau et un code promotionnel peuvent être cumulables.
- Escape INFINITY se réserve le droit d'émettre des restrictions dans certains cas à l'utilisation de codes promotionnels. Ces restrictions sont clairement communiquées sur la Plateforme.
- #### 5. Données personnelles
- 5.1. Concernant l'utilisation des données personnelles de ses joueurs, Escape INFINITY est soumis à la législation suisse et internationale en vigueur en matière de protection des données, notamment à la loi fédérale sur la protection des données.
- 5.2. Escape INFINITY ne garde et ne traite que les données personnelles des joueurs qui sont nécessaires à la bonne exécution de la réservation et de sa facturation. Aucune donnée personnelle n'est communiquée à des tiers. La base de données figure chez Amazon et est protégée. Escape INFINITY n'est pas responsable si ce prestataire est piraté et que des données fuient.
- 5.3. Le réservataire est responsable de l'exactitude des informations saisies sur le formulaire de réservation en ligne, disponible sur la Plateforme.
- 5.4. Escape INFINITY peut envoyer des informations et des offres commerciales à titre promotionnel au réservataire, si celui-ci y a préalablement consenti. Le consentement est donné si le réservataire accepte les présentes conditions générales.
- 5.5. Le réservataire qui souhaite obtenir de plus amples informations en matière de protection des données personnelles peut s'adresser à Escape INFINITY en écrivant à l'adresse électronique : hello@escape-infinity.ch.
- #### 6. Mesures de sécurité
- 6.1. Le joueur s'engage à respecter toutes les mesures de sécurité qui lui sont communiquées, qu'elles soient légales, contractuelles, affichées sur la Plateforme ou données oralement par son personnel. Dans le cadre de mesures exceptionnels du type pandémie, Escape INFINITY se réserve le droit d'imposer des mesures propres à perpétuer l'activité.
- 6.2. Il est strictement interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux d'Escape INFINITY. Son personnel rappelle expressément aux joueurs cette interdiction avant chaque session de jeu ou utilisation de ses locaux.
- 6.3. Chaque joueur s'engage à prendre connaissance des consignes de sécurité et de protection incendie et à les respecter.
- 6.4. Chaque joueur s'engage à prendre connaissance de l'accès aux sorties de secours, situées dans tous les locaux d'Escape INFINITY et clairement identifiées.
- 6.5. Il est strictement interdit de bloquer ou de gêner l'accès aux sorties de secours, qui doivent rester dégagées en tout temps et en toutes circonstances.
- 6.6. Les joueurs sont systématiquement informés qu'il leur est strictement interdit d'apporter dans les locaux d'Escape INFINITY des objets potentiellement dangereux pouvant être préjudiciables à eux-mêmes et aux tiers.
- 6.7. Chaque joueur doit être couvert par une assurance accident ou responsabilité civile propre. Escape INFINITY décline toute responsabilité en cas d'événement préjudiciable pouvant survenir dans ses locaux.
- #### 7. Photographies
- 7.1. Des photographies de chaque groupe de joueurs des locaux d'Escape INFINITY peuvent être prises par son personnel, sous réserve du consentement donné par ces derniers oralement. Ce consentement est présumé si tant est que le personnel d'Escape INFINITY fait une photographie.
- 7.2. Ces photographies sont mises à disposition du réservataire par l'intermédiaire des réseaux sociaux utilisés par Escape INFINITY ou du courriel de satisfaction envoyé systématiquement après une réservation passée. Escape INFINITY ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation qui en est faite par le réservataire.
- #### 8. Droit applicable et for juridique
- 8.1. Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont régies exclusivement par le droit suisse.
- 8.2. Les tribunaux du lieu de situation de l'*escape game* faite ou à faire selon la Plateforme ont la compétence exclusive de trancher tout litige éventuel.

État au : 01 octobre 2024